

ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil

Date: Le lundi 3 décembre 2018, à 18 h 30

1. Période de questions

2. Période d'information

3. **Assemblée publique**

3.1 Projet de règlement numéro 350-96 modifiant le règlement numéro 350 afin :

- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 5200-H-12 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation résidentielle 5205-H-24;
- d'autoriser, dans la nouvelle zone 5205-H-24, les groupes d'usages "Résidence XII » (5 à 6 logements isolés) et "Résidence XVI" (plus de 8 logements variés), en limitant le nombre maximum de logements par bâtiment principal à 20;
- d'augmenter pour un bâtiment principal dans la zone d'utilisation résidentielle 5205-H-24, le nombre maximum d'étages de 2 à 3, en limitant la hauteur maximale à 11,3 mètres;
- d'assujettir ladite zone 5205-H-24 à l'obligation d'aménager une zone tampon sur une partie de la limite sud de ladite zone et d'en fixer les exigences d'aménagement;
- de réduire la hauteur maximale des bâtiments principaux de la zone d'utilisation résidentielle 5200-H-12 de 13 mètres à 11,3 mètres;
- de réduire, dans la zone d'utilisation résidentielle 5014-H-06, la marge latérale minimale applicable pour une résidence unifamiliale jumelée comportant un garage adjacent de 3,5 mètres à 1,5 mètre;
- d'autoriser désormais, dans la zone d'utilisation institutionnelle 4077-P-04, l'implantation dans la cour avant d'une aire de stationnement, sans égard au pourcentage occupée dans ladite cour avant par une aire de stationnement, conditionnellement à l'aménagement d'une bande de verdure ayant au moins 6 mètres de profondeur, entre la ligne avant et le début de l'aire de stationnement;
- de réduire, dans la zone d'utilisation résidentielle 2235-H-15, le pourcentage d'aire de verdure minimum de 80 % à 75 %;
- de revoir la façon dont le calcul doit s'effectuer de l'indice d'occupation du sol minimal ainsi que l'indice d'utilisation du terrain en retirant de la superficie du terrain celle occupée par un cours d'eau ou sa bande riveraine

(Le territoire visé est situé dans le district La Providence, sur la rue Saint-Pierre Ouest, entre les avenues Gingras et Lemieux et sur l'avenue Alexandre-Campbell; dans le district Bois-Joli, à proximité de l'intersection T.-D.-Bouchard/Casavant Est; dans le district Hertel-Notre-Dame, à proximité de l'intersection Victor-Martin/Jean-Noël-Dion et sur l'ensemble du territoire)

3.2 Projet de règlement numéro 240-26 modifiant le règlement numéro 240 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin :



- d'ajouter une nouvelle catégorie d'usages admissible au règlement numéro 240, à l'intérieur du périmètre urbain, soit l'aménagement d'espaces pour dormir dans un édifice occupé par des bureaux;
- de prévoir désormais la tarification applicable à la catégorie « entreposage de véhicules automobiles » sur des terrains construits et situés dans les parcs industriels Olivier-Chalifoux, Camille-Mercure et Théo-Phénix à l'intérieur du règlement numéro 3 concernant la tarification de certains biens, services ou activités

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité de l'intersection Martineau/Jefo et dans l'ensemble du périmètre urbain)

4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2018
6. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

Communications

7. Transport en commun – Tarification 2019 (CP181126, art. 26)
8. Congrès de l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) 2020 – Candidature de la Ville (CP181126, art. 29)

Finances

9. Services bancaires – Fédération des caisses Desjardins du Québec – Désignation des représentants de la Ville
10. Approbation des comptes (Liste, analyse des comptes, liste des contrats)

Génie

11. Remplacement d'une conduite d'aqueduc traversant la rivière Yamaska – Demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
12. Cours d'eau Roma-Côté – Demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Gestion des eaux usées et de la biométhanisation

13. Gaz propane – Livraison – Rejet des soumissions

Loisirs

14. La Magie de Noël, 3^e édition – Contribution de la Ville et fermeture de rues (CP181126, art. 22)
15. Rendez-vous polaires – Braseros – Autorisation (CP181126, art. 23)

Ressources humaines

16. Caisse de retraite des employés de la Ville de Saint-Hyacinthe – Politique de financement – Approbation (CP181126, art. 6)



17. Ressources humaines – Régisseur aux événements au Service des loisirs – Autorisation à combler le poste (CP181126, art. 7)
18. Ressources humaines – Secrétaire au Service du génie – Embauche (CP181126, art. 8)
19. Ressources humaines – Électricien au Département immeubles, éclairage public et feux de circulation – Embauche (CP181126, art. 9)
20. Ressources humaines – Directeur adjoint au Service de sécurité incendie – Embauche (CP181126, art. 10)
21. Ressources humaines – Chef à la prévention au Service de sécurité incendie – Embauche (CP181126, art. 11)
22. Ressources humaines – Surintendant à la Division aux immeubles et espaces verts – Embauche (CP181126, art. 12)
23. Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4636 – Lettre d’entente numéro 21 – Approbation (CP181126, art. 13)

Sécurité incendie

24. Entente de délégation de compétence en matière de sécurité incendie – Municipalité de La Présentation – Renouvellement (CP181126, art. 31)
25. Programme d’aide financière pour la préparation des municipalités locales aux sinistres, volet 1 – Sécurité civile – Demande de la Ville (CP181126, art. 32)
26. Programme d’aide financière pour la préparation des municipalités locales aux sinistres, volet 2 – Sécurité civile – Demande de la Ville (CP181126, art. 32)

Travaux publics

27. Minifourgonnette – Contrat
28. Transport de neige en vrac – Contrat
29. Travaux pour entrepreneur peintre – Contrat
30. Travaux pour entrepreneur en plomberie – Contrat
31. Abat-poussière – Achat regroupé – Mandat à l’UMQ

Urbanisme

32. Plans d’implantation et d’intégration architecturale – Approbations (CP181126, art. 15, points 3.1, 4.1, 5.1, 6.1, 7.1 et 10.1.1)
33. Régie intermunicipale d’Acton et des Maskoutains – Bacs roulants – Achat regroupé
34. Programme « Petits établissements accessibles » (PEA) – Société d’habitation du Québec – Modification de l’entente de gestion (CP181126, art. 19)
35. Ville de Saint-Pie – Plan de développement de la zone agricole (PDZA) – Appui (CP181126, art. 21)



Réglementation

36. Projet de règlement numéro 561 concernant l'adoption du programme municipal Rénovation Québec – 2018-2019 (CP18730, art. 22)
 - A- Adoption du projet de règlement
 - B- Avis de motion
37. Projet de règlement numéro 564 modifiant le règlement numéro 13 relatif à l'entretien des voies publiques et des trottoirs durant la saison hivernale en ce qui a trait à la liste des rues dont les trottoirs sont entretenus (CP181112, art. 12 et RP181119, art. 2.6)
 - A- Adoption du projet de règlement
 - B- Avis de motion
38. Projet de règlement numéro 565 décrétant l'imposition, pour l'exercice financier 2019, des taxes foncières générales et de la compensation exigible sur certains immeubles exempts de taxe foncière municipale
 - A- Adoption du projet de règlement
 - B- Avis de motion
39. Projet de règlement numéro 566 modifiant le règlement numéro 7 concernant l'imposition de la compensation pour l'usage de l'eau et régissant les compteurs à eau dans les commerces et les industries
 - A- Adoption du projet de règlement
 - B- Avis de motion
40. Projet de règlement numéro 567 modifiant le règlement numéro 152 relativement au service d'égout de la ville en ce qui a trait à l'imposition d'une compensation par catégorie d'usagers
 - A- Adoption du projet de règlement
 - B- Avis de motion
41. Projet de règlement numéro 568 modifiant le règlement numéro 360 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité
 - A- Adoption du projet de règlement
 - B- Avis de motion
42. Projet de règlement numéro 569 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de développement commercial (S.D.C.) et décrétant la cotisation imposable en vertu de l'article 458.27 de la *Loi sur les cités et villes* pour l'exercice financier 2019
 - A- Adoption du projet de règlement
 - B- Avis de motion
43. Projet de règlement numéro 562 sur la gestion contractuelle (CP181126, art. 33)
 - A- Adoption du projet de règlement
 - B- Avis de motion



44. Projet de règlement numéro 570 modifiant le règlement numéro 262 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et le règlement numéro 263 concernant la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats, en ce qui a trait à diverses dispositions (CP181126, art. 33)
- A- Adoption du projet de règlement
- B- Avis de motion
45. Projet de règlement numéro 1600-225 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait à la rue Dessaulles et à l'avenue Sainte-Anne (CP181126, art. 2.9)
- A- Adoption du projet de règlement
- B- Avis de motion
46. Adoption du second projet de règlement numéro 350-96 modifiant le règlement numéro 350 afin :
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 5200-H-12 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation résidentielle 5205-H-24;
 - d'autoriser, dans la nouvelle zone 5205-H-24, les groupes d'usages "Résidence XII » (5 à 6 logements isolés) et "Résidence XVI" (plus de 8 logements variés), en limitant le nombre maximum de logements par bâtiment principal à 20;
 - d'augmenter pour un bâtiment principal dans la zone d'utilisation résidentielle 5205-H-24, le nombre maximum d'étages de 2 à 3, en limitant la hauteur maximale à 11,3 mètres;
 - d'assujettir ladite zone 5205-H-24 à l'obligation d'aménager une zone tampon sur une partie de la limite sud de ladite zone et d'en fixer les exigences d'aménagement;
 - de réduire la hauteur maximale des bâtiments principaux de la zone d'utilisation résidentielle 5200-H-12 de 13 mètres à 11,3 mètres;
 - de réduire, dans la zone d'utilisation résidentielle 5014-H-06, la marge latérale minimale applicable pour une résidence unifamiliale jumelée comportant un garage adjacent de 3,5 mètres à 1,5 mètre;
 - d'autoriser désormais, dans la zone d'utilisation institutionnelle 4077-P-04, l'implantation dans la cour avant d'une aire de stationnement, sans égard au pourcentage occupée dans ladite cour avant par une aire de stationnement, conditionnellement à l'aménagement d'une bande de verdure ayant au moins 6 mètres de profondeur, entre la ligne avant et le début de l'aire de stationnement;
 - de réduire, dans la zone d'utilisation résidentielle 2235-H-15, le pourcentage d'aire de verdure minimum de 80 % à 75 %;
 - de revoir la façon dont le calcul doit s'effectuer de l'indice d'occupation du sol minimal ainsi que l'indice d'utilisation du terrain en retirant de la superficie du terrain celle occupée par un cours d'eau ou sa bande riveraine

(Le territoire visé est situé dans le district La Providence, sur la rue Saint-Pierre Ouest, entre les avenues Gingras et Lemieux et sur l'avenue Alexandre-Campbell; dans le district Bois-Joli, à proximité de l'intersection T.-D.-Bouchard/Casavant Est; dans le district Hertel-Notre-Dame, à proximité de l'intersection Victor-Martin/Jean-Noël-Dion et sur l'ensemble du territoire)



47. Adoption du règlement numéro 527-2 modifiant le règlement numéro 527 décrétant un programme municipal de revitalisation des façades commerciales dans le secteur centre-ville
48. Adoption du règlement numéro 1600-224 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait à la rue Dessaulles
49. Adoption du règlement numéro 240-26 modifiant le règlement numéro 240 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin :
 - d'ajouter une nouvelle catégorie d'usages admissible au règlement numéro 240, à l'intérieur du périmètre urbain, soit l'aménagement d'espaces pour dormir dans un édifice occupé par des bureaux;
 - de prévoir désormais la tarification applicable à la catégorie « entreposage de véhicules automobiles » sur des terrains construits et situés dans les parcs industriels Olivier-Chalifoux, Camille-Mercure et Théo-Phénix à l'intérieur du règlement numéro 3 concernant la tarification de certains biens, services ou activités (CP180626, art. 4, point 9.2)1600-224 modifiant le règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait à la rue Dessaulles

(Le territoire visé est situé dans le district Saint-Thomas-d'Aquin, à proximité de l'intersection Martineau/Jefo et dans l'ensemble du périmètre urbain)

Services juridiques

50. Procédures judiciaires – 653-669 Girouard Ouest – Autorisation (CP181126, art. 20)
51. Exemption de taxes – 558 de la Concorde Nord – Position de la Ville (CP181126, art. 34)
52. Terres en culture – Ferme Porgilaine S.E.N.C. – Renouvellement de bail
53. Terres en culture – Les Fermes Overbeek inc. – Baux
54. Lot P 1 701 845 (chemin Giard) – R. Giard et frères inc. et autres – Servitude en faveur de la Ville
55. Lots 4 173 360 et 5 955 765 (8350 Émilien-Letarte) – Les Gestions Rouillard inc. – Renonciation à rétrocession

Documents déposés

56. A) Liste des salariés non permanents embauchés par la Ville de Saint-Hyacinthe (en vertu de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*);
B) Avis de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à la demande de permis pour la Distillerie Cryovap inc. au 6596, boulevard Choquette
57. Levée de la séance